Maîtrise en art-thérapie - 3289

RESPONSABLES :

Caroline Beauregard
514 844-0971 poste 5959

Andréa Bédard-Gascon
819 762-0971 poste 6755

SCOLARITÉ :

45 crédits, Deuxième cycle

GRADES :

Maîtrise ès arts

OBJECTIFS :

Le programme vise à maitriser la pratique réflexive de la thérapie par les arts plastiques (dessin, peinture, collage, modelage) et la recherche sur la pratique. Il constitue une spécialisation dont l'objectif général est de développer des habilités d'intervention art-thérapeutiques avec des individus et des groupes. Il propose d'approfondir des approches théoriques spécialisées en thérapie par l'art, de perfectionner des habiletés et techniques spécifiques à l'art-thérapie, et d'acquérir et de développer des compétences scientifiques et professionnelles inhérentes à l'usage thérapeutique de l'expression créatrice.

Il vise plus spécifiquement à : développer et approfondir des approches conceptuelles en art-thérapie et des connaissances spécifiques reliées au rôle de l'art-thérapeute; apprendre à utiliser et à perfectionner des habiletés pratiques d'intervention art-thérapeutiques dans des contextes diversifiés, auprès d'individus, de groupes ainsi que de populations différentes; développer des attitudes professionnelles, dont la capacité d'introspection et d'autocritique, requises pour l'exercice éventuel de l'art-thérapie; développer un regard critique et scientifique sur sa pratique et sa discipline par l'analyse clinique et les méthodes de recherche en art-thérapie.

À l'issue de ce programme, les personnes étudiantes disposeront des outils nécessaires pour exercer la pratique professionnelle de l'art-thérapie, que ce soit au plan de l'évaluation, de l'intervention, de l'analyse réflexive ou de la recherche clinique. Elles auront accumulé des crédits et un diplôme pertinents à une obtention éventuelle de la qualification professionnelle d'art-thérapeute auprès de l'Association des art-thérapeutes du Québec et de la Canadian Art-Therapy Association.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Être titulaire d'un baccalauréat ou d'une maîtrise dans le domaine de l'intervention psychosociale, biopsychosociale ou psychopédagogique ou dans un domaine approprié de la santé mentale et des relations humaines ou dans le domaine des arts plastiques.

Conditions particulières

- Avoir complété le microprogramme en art-thérapie (0824) de 18 crédits ou le microprogramme en art-thérapie (0224) de 15 crédits et le cours ATH6005 Art-thérapie spécialisée auprès des groupes (3 cr.) de l'UQAT;

- Avoir complété 24 crédits universitaires en psychologie ou l'équivalent. Les 24 crédits exigés en psychologie sont répartis de la façon suivante :
• 3 crédits en psychopathologie;
• 6 crédits en développement de la personne, soit 3 crédits sur le développement de l'enfant et 3 crédits sur le développement à l'âge adulte et/ou à la vieillesse;
• 3 crédits en relation d'aide;
• 3 crédits en méthodologie de recherche;
• 9 autres crédits en psychologie, dans le domaine de la relation d'aide ou dans une discipline connexe.

- Avoir complété 30 crédits universitaires en arts plastiques ou l'équivalent, dont :
• un cours de 3 crédits en histoire de l'art;
• 15 crédits de cours-studios portant sur le langage bidimensionnel et tridimensionnel en arts plastiques.

Pour les crédits en arts plastiques, un portfolio présentant 15 à 20 œuvres peut remplacer 12 des 30 crédits universitaires. Ce portfolio doit démontrer une compétence dans l'utilisation d'au moins 4 techniques artistiques en 2D et 3D utilisées en art-thérapie et contenir l'explication de la démarche artistique de la personne candidate.

- Avoir obtenu dans ses études universitaires antérieures une moyenne cumulative d'au moins 3,2/4,3 ou 3,0/4,0 selon le système de notation de l'établissement fréquenté.

Exigences d'admission

- Fournir une lettre de 300 mots exposant ses réalisations et les motifs de sa candidature;
- Fournir un curriculum vitae d'un maximum de deux pages.

Au besoin, certaines personnes candidates pourraient être convoquées en entrevue.

PLAN DE FORMATION :

Cours obligatoires

ATH7000	Processus d'évaluation en art-thérapie (3 cr.)
ATH7001	Éthique, normes de pratiques et questions légales en art-thérapie (3 cr.)
ATH7002	Art-thérapie centrée sur le processus (3 cr.)
ATH7003	Art-thérapie somatique (3 cr.)
ATH7004	Intervention et diversité en art-thérapie (3 cr.)
ATH7010	Préparation de stages en art-thérapie (1 cr.)
ATH7011	Stage en art-thérapie auprès des individus et des groupes (9 cr.)
ATH7012	Stage spécialisé en art-thérapie (9 cr.)
ATH7015	Séminaire d'intégration en art-thérapie (1 cr.)
ATH7020	Méthodes de recherche et art-thérapie I (2 cr.)
ATH7021	Méthodes de recherche et art-thérapie II (2 cr.) (ATH7020)
ATH7025	Essai en art-thérapie (6 cr.) (ATH7021)

*** : Disponible à distance**

Règlements pédagogiques :

Pour s'inscrire au cours ATH7011 Stage en art-thérapie auprès des individus et des groupes (9 cr.), il faut avoir complété les cours ATH7000, ATH7001 et ATH7010 du programme de la maîtrise en art-thérapie.

Pour s'inscrire au cours ATH7012 Stage spécialisé en art-thérapie (9 cr.), il faut avoir complété le cours ATH7011 du programme de la maîtrise en art-thérapie.

Pour s'inscrire au cours ATH7015, il faut avoir complété le cours ATH7011. Le cours ATH7012 doit avoir été complété ou être concomitant au cours ATH7015.

Pour la reconnaissance des acquis, certaines exigences doivent être respectées et elles sont présentées dans le document suivant : https://www.uqat.ca/etudes/art-therapie/maitrise-en-art-therapie/lignes-directrices-rac-3289.pdf.

NOTES :

La maîtrise en art-thérapie est de profil professionnel (classe A). Les 45 crédits de la formation sont répartis de la façon suivante :

Formation théorique et expérientielle : 21 crédits
Formation pratique (2 stages) : 18 crédits
- ATH7011 Stage en art-thérapie auprès des individus et des groupes : ce stage comporte 150 heures de contact direct avec la clientèle, dont un minimum de 50 heures en individuel et 50 heures en groupe et 165 heures complémentaires (préparation des rencontres, lectures, tenue de dossier et d'un journal de pratique, préparation des supervisions, etc.)
- ATH7012 Stage spécialisé en art-thérapie : ce stage comporte 150 heures de contact direct avec la clientèle en individuel et/ou en groupe et 165 heures complémentaires (préparation des rencontres, lectures, tenue de dossier et d'un journal de pratique, préparation des supervisions, etc.).
Rédaction d'un essai : 6 crédits

Modalités de stage : https://www.uqat.ca/telechargements/etudes/art-therapie/resume_modalites_stages_3289.pdf

Cheminements types selon le régime d'études (sujet à changement) : https://www.uqat.ca/telechargements/etudes/art-therapie/cheminements_maitrise_art_therapie2024.pdf

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

Exigences relatives au portfolio : https://www.uqat.ca/telechargements/etudes/art-therapie/exigences_portfolio.pdf